

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2023

Compte Financier Unique

Commune de SAHURS

Sommaire

Désignation	N° de Pages
Note de présentation du CA 2023	1 à 7
Tableau d'analyse des charges de fonctionnement de 2014 à 2023 en valeur	8
Tableau d'analyse des charges de fonctionnement de 2014 à 2023 en %	9
Tableau d'analyse des recettes de fonctionnement de 2014 à 2023 en valeur	10
Tableau d'analyse des recettes de fonctionnement de 2014 à 2023 en %	11
Analyse des dotations versées par l'Etat de 2010 à 2023	12
Evolution de la C.A.F.	13
Emprunts - Evolution du capital restant dû au 01.01.N	14
Encours de dette sur la population	15



Commune de Sahurs

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 076-217605500-20240312-CFU_20231-BF

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026, toutefois, la municipalité a fait le choix d'anticiper le passage en CFU pour l'année 2023.

La présente note, disponible sur le site de la commune, répond à cette obligation pour la commune de SAHURS. Le CFU est consultable en Mairie de Sahurs, aux heures d'ouverture du public. Il a été présenté à la commission des finances, le 15 février 2024, qui a validé l'ensemble des résultats 2023.

1. Structure du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de «rendus de comptes».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

✓ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La structure du CFU diffère, dans sa présentation du compte administratif, il vise à mettre en évidence une vue plus synthétique sur les informations clés de la situation financière ; comme la présentation des ratios, une nouvelle présentation des résultats, la mise en avant des taux de contributions et des produits afférents, etc...

a. Informations générales et synthétiques**RATIO DE STRUCTURE ET D'ANALYSE FINANCIERE**

Nom du ratio	Valeurs %	Type d'information
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	82.2753	Correspond au coefficient d'autofinancement courant ⇒ il permet d'estimer la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissements grâce à son excédent de fonctionnement, une fois l'annuité en capital de la dette remboursée
Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	17.72%	Permet d'évaluer la capacité à financer les investissements ⇒ il mesure la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges et peuvent être pour rembourser la dette et investir
Taux d'épargne nette (épargne brute -remboursement de la dette en capital) /Recettes réelles de fonctionnement	17.72 %	Il affine le taux d'épargne brute en montrant le disponible pour les investissements, une fois le capital remboursé
Ratio d'endettement	5.8041%	(encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement
Capacité de désendettement	0.327456	Indicateur important de solvabilité : il exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette si la totalité de l'autofinancement y était consacrée (encours de dette / épargne brute)

b. Présentation générale des résultats 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2023		INVESTISSEMENT 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF				
Opérations de l'exercice	795 938,34	970 067,39	147 769,85	149 166,05
<i>Résultats de l'exercice</i>		174 129,05		1 396,20
<i>Résultats reportés</i>		170 538,00		289 519,65
Opérations exerc.+ report	795 938,34	1 140 605,39	147 769,85	438 685,70
<i>Résultat de clôture</i>		344 667,05		290 915,85
Restes à réaliser			67 500,00	11 090,00
Résultat clôture + RAR	0,00	344 667,05	67 500,00	302 005,85
<i>Résultats définitifs</i>		344 667,05		234 505,85
Affect. Au 1068		80 000,00		

Résultat cumulé = 579 172.90 €

Ce tableau correspond à une vue d'ensemble de l'exécution et des résultats d'appréhender les grandes masses budgétaires entre les dépenses et les recettes par section et de présenter les résultats à la fin de l'exercice. Cette présentation fournit les données permettant de s'assurer que le déficit éventuel en exécution n'excède pas les seuils prévus par le CGCT. Le détail sera appréhendé dans les paragraphes suivants.

c. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements de l'année en cours (exemple : engagements dont les dépenses correspondantes seront comptabilisées en N+ 1, idem pour les recettes (ex : subventions accordées mais non comptabilisées).

Les restes à réaliser sont de 67500 € en dépenses et de 11090 € en recettes.

d. Taux des contributions et produits afférents

Libellé	Taux appliqué par l'assemblée délibérante	Variation du taux par rapport à N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante €	Variation du produit par rapport à N1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46.76	0	473 211	33 993
Taxe foncière sur les propriétés n/bâties	44.34	0	14 765	975
Taxe d'habitation	13.36	0	7 071	468

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la pression sur le budget des ménages en maintenant son taux d'imposition identique à l'an passé.

Le produit afférent aux contributions fiscales représente l'une des ressources les plus importantes pour la collectivité.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Dépenses d'investissement

Elles sont de 147 769.85 € en 2023 et se décomposent comme suit :

ETAT DE LA DETTE

Chapitre 16 : Remboursement de la dette = 6 545.44 €

Cette année, le montant du capital remboursé sur les emprunts contractés s'élève à 6 545.44 €. La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2023. Les dotations ou taxes étant versées en douzième et certains fonds de péréquation versés en fin d'année ; pour s'assurer d'une disponibilité de trésorerie en cas de besoin, La commune dispose d'une ligne de trésorerie interactive ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Haute Normandie qu'elle reconduit systématiquement, lui assurant ainsi une sécurité financière de disposition de fonds à tout moment.

L'endettement est vraiment très faible, avec un encours total de la dette de 56 303 € au 31 décembre 2023, ce qui représente seulement 45 € par habitant.

La structure de la dette ne représente pas de danger, il n'y a pas d'emprunts *toxiques*, ils sont à taux fixe.

Les immobilisations incorporelles se sont élevées à 31 360.80 € :

- Soit des frais d'étude et honoraires pour la rénovation de l'église pour 27 460.80 € et une étude énergétique pour le groupe scolaire pour 3 900 €

L'opération de réfection de l'église Saint Sauveur s'est poursuivie en 2023 pour la phase études qui sera suivie du début des travaux en 2024.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles= 109 863.61 € comptabilise :

- La pose du jeux SKYSURF pour 35 553.16 €
- La pose d'une table PMR pour 1 974.36 €
- Le remplacement des corbeilles de rues pour 2 340 €
- La réfection de l'éclairage du stade de foot pour 13 628.40 €
- Le remplacement des menuiseries de la salle Bocuse pour 5 880 €
- La vidéoprotection en différentes intersections de la commune pour 23 533.20 €
- La pose de volets et stores et le changement des radiateurs au groupe scolaire pour 19 708 €
- La réalisation de marches d'accès au cimetière pour 1 590 €
- Le changement d'un four au restaurant scolaire pour 5 656.49 €

1.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 149 166.05 € et sont constituées par :

- Subventions d'investissement : 37 810.72 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 80 000 €
- Récupération de la tva sur les immobilisations de N-1 : 19 555.26 €
- Reversement de l'emprunt théorique MRN : 7 442 €

L'amortissement obligatoire pour une catégorie de biens constituant une hauteur de 4 358.07 € du chapitre 040, son équilibre se retrouve au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2023 (recettes-dépenses) laisse apparaître un résultat de 174 129.05 €. Cumulé au résultat de l'exercice précédent de 170 538 €, cet excédent aura vocation à financer une partie des futurs investissements.

Le résultat excédentaire permettra donc de financer les différents investissements envisagés pour 2024 qui connaîtra entre autres, une nouvelle implantation de la vidéoprotection, le début des travaux de rénovation de l'église Saint-Sauveur.

2.1. L'exécution de la section de fonctionnement 2023

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

	BP 2023 + DM	Réalisé 2023	Taux de réalisation en %
011 – charges à caractère général	335 710.00	259 828.22	77.40
012 - charges de personnel	483 225.00	425 673.08	88.09
014 - atténuation de produits	1 260.00	953.00	75.63
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	4 360.00	4 358.07	99.96
65 - autres charges de gestion courante	112 146.00	103 471.50	92.26
66 – charges financières	1 320.00	1 176.79	89.15
67 – charges spécifiques	460.00	452.48	
68 – dotation aux provisions dépréciations	30.00	25.20	84.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	938 511.00	795 938.34	84.74
023 Virt à la sect. d'investissement	120 000.00	0	
Total général des dép. de fonct.	1 058 511.00	795 938.34	

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 791 580.27 € soit 0.9985% de moins que 2022. (Ceci s'explique par le coût moindre de l'énergie).

Les dépenses sont bien maîtrisées, les crédits consommés sont conformes aux prévisions budgétaires.

Cette année encore, la municipalité a fait le choix d'abonder l'article 65748 *subventions de fonctionnement aux autres personnes de droits privés* pour maintenir son aide aux associations locales qui contribuent aux activités culturelles et sportives dispensées sur la commune.

2.2.2 Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2023 + DM	Réalisé 2023	Taux de réalisation en %
013 – atténuation de charges	7 500.00	26 930.08	359.07
70 – produits des services	84 690.00	110 834.73	130.87
73 – impôts et taxes	111 800.00	111 446.94	99.68
731 – fiscalité locale	481 000.00	510 186.07	106.07
74 – dotations et participations	182 102.00	186 752.91	102.55
75 – autres produits de gestion courante	16 660.00	19 691.00	118.19
76 – produits financiers	1 771.00	1 771.33	100.02
78 – reprises amort. Dépréciations, prov. Semi-budgétaires	2 450.00	2 454.33	100.18
Total des recettes réelles de fonctionnement	887 973.00	970 067.39	
Résultat exploitation reporté	170 538.00		
Total général recettes de fonct.	1 058 511.00	970 067.39	

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 970 067.39 €, soit un taux de réalisation des recettes de 109.25 % par rapport au montant prévisionnel.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en baisse depuis des années est restée constante cette année (76 083 € en 2022 et 76 009 € en 2023), la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) a augmenté de 1.169 % ce qui porte la dotation à 23 138 € à l'inverse de la DNPR (Dotation Nationale de Péréquation) qui a baissé de 563 €, soit pour 2023, un montant de 5 063 € (voir tableau comparatif joint).

La fiscalité

Concernant les ménages, le taux sur le foncier bâti et non bâti concernant la part communale, a été reconduit à l'identique de 2022 (voir tableau paragraphe D dans structure CFU).

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (taux gelé)
- Taxe sur le foncier bâti : 21.40 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.34 %

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) (article 73141) est un impôt indirect perçu par la MRN et reversée aux communes membres. Elle est payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Créée en 2011, la TCCFE compose l'une des deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), avec la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE). Son montant s'est élevé à 28 352 € cette année.

Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) ont été conformes aux prévisions.

Conclusion

Depuis plusieurs années, la commune parvient à dégager de son fonctionnement une capacité d'autofinancement (CAF) toujours en nette progression.

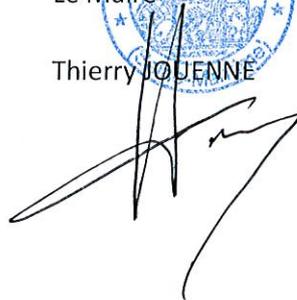
Cet autofinancement lui permet de réaliser certains travaux d'investissement et d'envisager sereinement l'avenir pour autofinancer une partie des futurs travaux de rénovation de l'église Saint Sauveur et d'avoir recours à l'emprunt pour financer le reste de ce projet ambitieux.

Dans un contexte d'inflation et de déficit budgétaire, l'optimisation des dépenses communales semble incontournable. Certains facteurs ont été mis en place pour atteindre cet objectif. La collectivité a orienté ses investissements pour réduire certaines charges (comme l'isolation des bâtiments pour réduire ses dépenses énergétiques, le regroupement de certains abonnements internet, l'informatisation de la gestion des repas au restaurant scolaire afin d'optimiser la gestion des déchets et de mieux maîtriser les commandes de repas, etc.).

Fait à Sahurs, le 08 février 2024

Le Maire

Thierry JOUENNE



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAHURS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Jouenne'.

STRUCTURE DEPENSES		REEL										
		CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA 2023	
11	CHARGES A CARACTRE GENERAL	28%	26%	26%	23%	24%	25%	25%	24%	31%		
12	CHARGES DE PERSONNEL	56%	57%	59%	61%	61%	60%	60%	61%	56%		54%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14%	15%	14%	15%	14%	14%	15%	15%	13%		13%
66	CHARGES FINANCIERES	2%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%		0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		100%

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 076-217605500-20240312-CFU_20231-BF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

REEL										
RECETTES (€)	CA2014	CA2015	CA2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	94131,74	94 588,50	104 962,52	111 317,67	108 166,37	98 169,57	55 350,23	81 769,81	93 623,67	110 834,73
73 IMPOTS ET TAXES	408894,84	450 252,00	445 860,00	458 842,56	486 363,91	502 949,00	565 108,25	546 780,26	605 460,58	621 633,01
DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	352593,6	271 405,27	257 920,53	238 359,35	240 182,55	236 390,97	199 148,25	176 363,38	189 862,40	186 752,91
AUTRES PRODUITS DE GESTION	18725,57	17 881,22	18 710,46	18 179,03	17 959,73	19 647,38	17 960,91	17 362,04	19 273,40	19 691,00
75 COURANTE	7024,09	239,32	19 279,56	16 751,52	15 190,27	19 493,10	6 583,74	7 310,52	8 328,15	26 930,08
O13 ATTENUATION DE CHARGES										
O42 OPER. D'ORDRE DE TRANSF. ENTRE SECTIONS										
76-77 PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	2796,39	8 160,08	9 008,51	6 505,00	11 279,12	17 998,27	7 434,86	9 989,12	2 815,48	
79 TRANSFERTS DE CHARGES	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78 rep.sur amt, dep. et prov.										
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	884166,23	842526,39	85741,58	849955,13	879141,95	894648,29	851586,24	839 575,13	919 363,68	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	106030,99	126 345,68	91 193,47	75 256,53	74 156,47	100 976,55	128 287,55	146 805,05	123 905,38	
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT y compris résultat reporté	990 197,22	968 872,07	946 935,05	925 211,66	953 298,42	995 624,84	979 873,79	986 380,18	1 043 269,06	

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 076-217605500-20240312-CFU_20231-BF

		REEL										
STRUCTURE RECETTES		CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	
	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	10%	10%	11%	12%	11%	10%	6%	8%	9%	10%	
	73 IMPOTS ET TAXES	41%	46%	47%	50%	51%	51%	58%	55%	58%	55%	
	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	36%	28%	27%	26%	25%	24%	20%	18%	18%	16%	
	AUTRES PRODUITS DE GESTION											
	75 COURANTE	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	
	ATTENUATION DE CHARGES	1%	0%	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	2%	
	76-77 PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	0%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	0%	0%	
	79 TRANSFERTS DE CHARGES	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	11%	13%	10%	8%	8%	10%	13%	15%	12%	11%	
	2 REPORTE											
	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

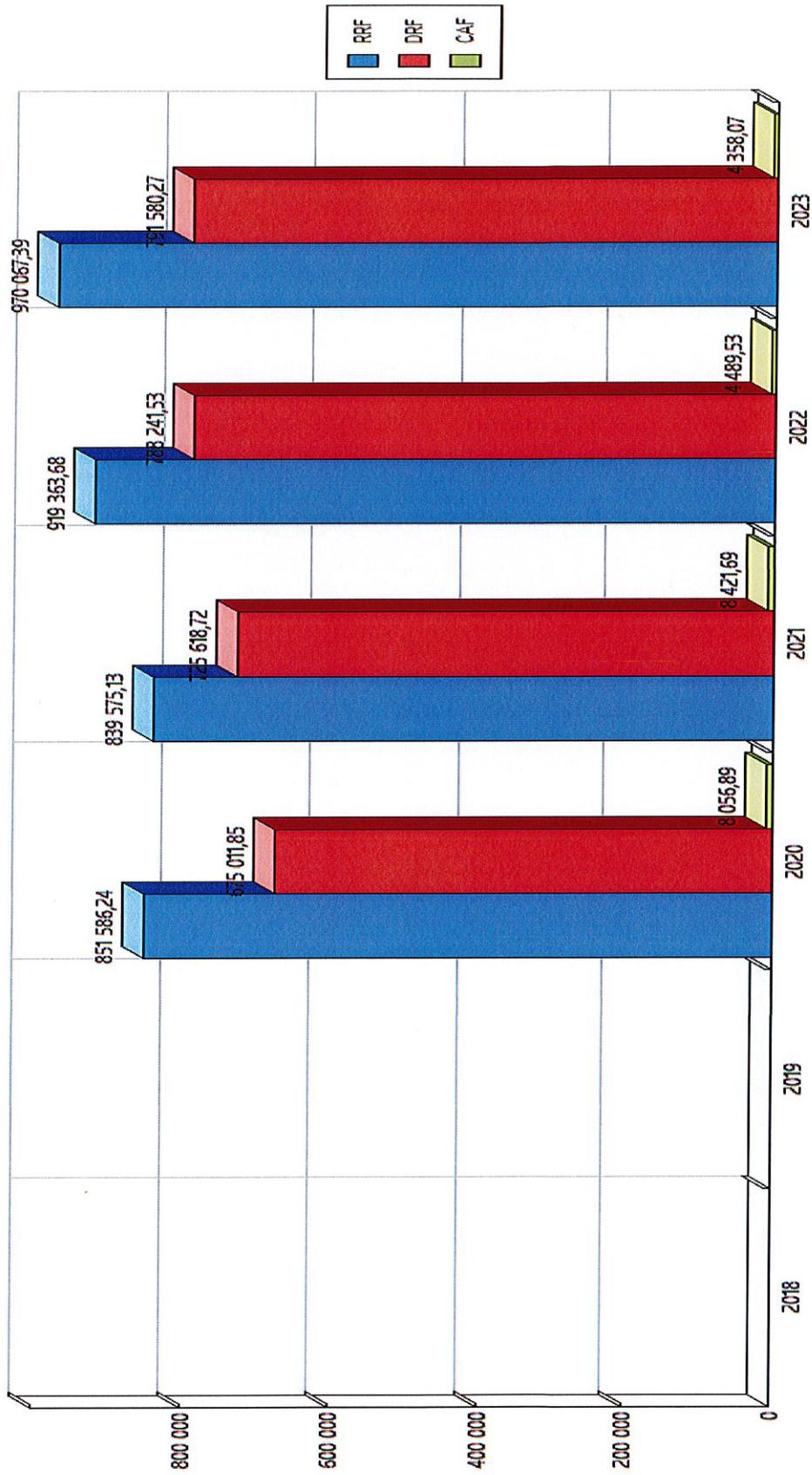
Publié le

ID : 076-217605500-20240312-CFU_20231-BF

DOTATIONS DE L'ETAT				
année	DGF (Dot. Globale de Fonct.)	DSR (Dot.solidarité Rurale)	DNPR (Dot.nationale de péréquation)	Total annuel €
2010	160539	18306	17681	196526
2011	160110	18530	17928	196568
2012	158393	17670	16135	192198
2013	154755	16727	14522	186004
2014	145968	16735	13070	175773
2015	126444	17748	11763	155955
2016	108000	18401	10587	136988
2017	95698	19719	9528	124945
2018	91280	19279	8575	119134
2019	86731	19327	7781	113839
2020	83608	19469	6946	110023
2021	80111	19593	6251	105955
2022	76083	19789	5626	101498
2023	76009	23138	5063	104210

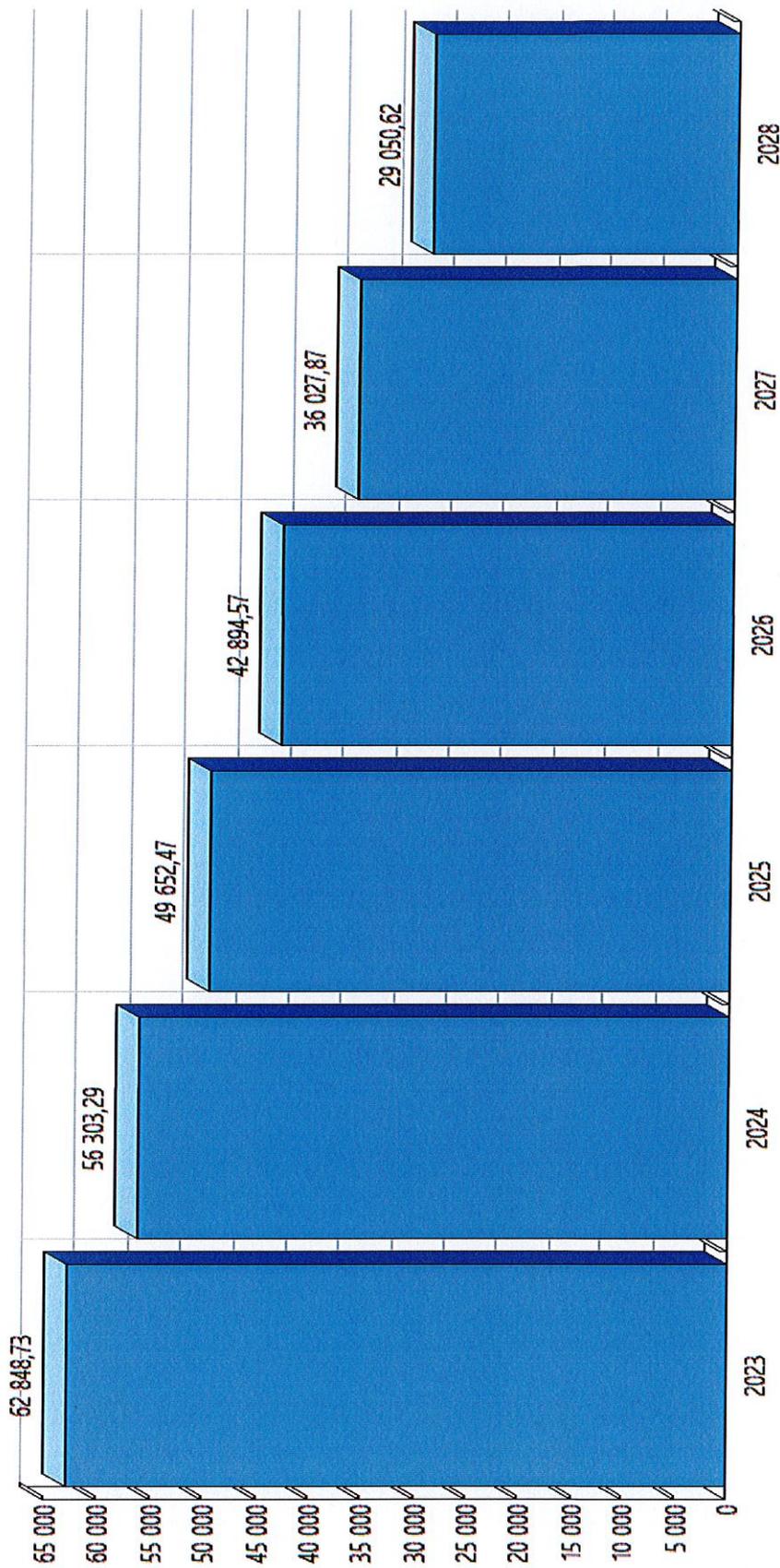
(Entité Comptabilité : C0571 - COMMUNE DE SAHURS (M57) | Année : 2023 | Réalisations)

Evolution de la CAF



Evolution de la capacité d'auto-financement

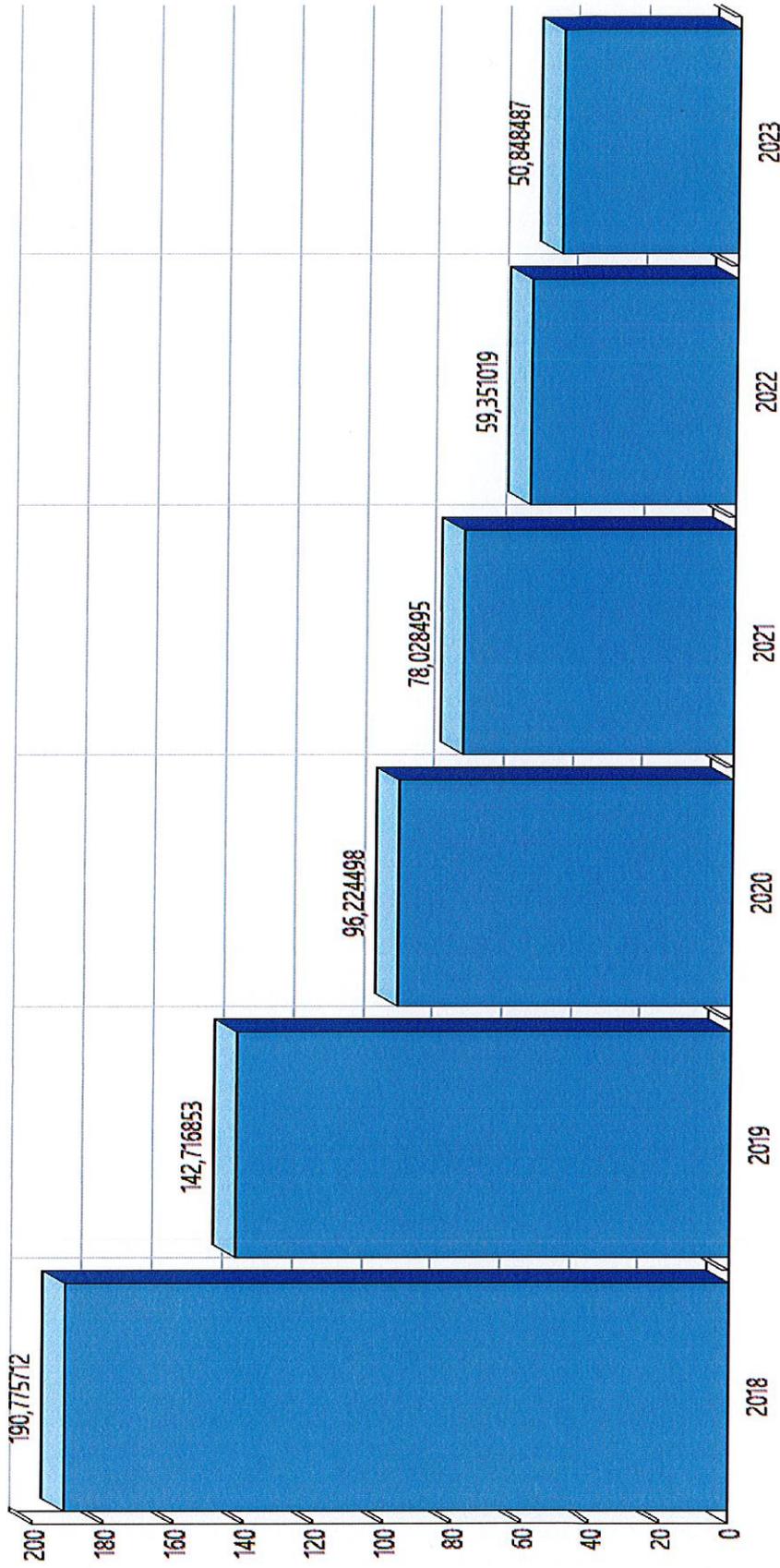
Evolution CRD Emprunts au 01.01.N



Evolution du Capital restant dû. Tout organisme bancaire confondu au 01.01.N

(Entité Comptabilité : C0571 - COMMUNE DE SAHURS (M57) | Année : 2023 | Réalisations)

Encours de la dette / Population



CRD Emprunts au 01.01.N / Population

A comparer avec la moyenne régionale de même strate